



# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal

### Séance du 17 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents :

CORLAY Gérald (pouvoir à Francette LE GARFF TRUHAUD)  
LAROSE Arnaud

Secrétaire : LE BONHOMME Marie-Catherine

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat survenu au marché de Noël de Strasbourg le 11 décembre.

#### **1/ Indemnités de conseil au trésorier**

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit le versement volontaire par les communes et les établissements publics d'une indemnité de conseil au trésorier municipal en contrepartie de prestations d'assistance et de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable. La collectivité ou l'établissement public concerné doit en faire la demande au comptable assignataire, et le principe de l'attribution de cette indemnité ainsi que son taux doivent être décidés par le conseil municipal.

M. Le Maire précise que certaines communes refusent de verser cette indemnité ou qu'elles choisissent de la diminuer.

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 17 voix pour, le conseil :

- demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil de d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour l'exercice 2019
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019 soit un montant de 518.05 €.
- décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur André GUYOT, receveur municipal, pour l'exercice 2018.
- accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

#### **2/ Actualisation des tarifs de cantine**

Mme LE GARFF-TRUHAUD propose une modification des tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon les éléments suivants :

- prix du repas 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfant : 3 € (2,91 €)
- Prix du repas à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 2.50 € (2,40 €)
- prix du repas adulte : 5 € (4,85 €)
- panier repas : 1.50 € (1,48 €)

Il est précisé que le coût du panier repas est fixé en fonction du coût du service et est appliqué lorsque les familles apportent le repas pour l'enfant (cas des enfants qui ont un régime spécifique, entre autre).

La commission propose de lisser l'augmentation et de la revoir pour 2020 après avoir étudié les facturations alimentaires par fournisseurs avec un recul d'une année scolaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications des tarifs de la cantine comme proposé ci-dessus et décide que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2019.

### **3/ Recensement général de la population : recrutement des agents recenseurs et fixation des indemnités**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter 4 personnes pour assurer le recensement général sur la commune qui se déroulera du 17 janvier au 18 février 2019.

Les agents recenseurs auront pour mission de collecter des informations et documents qui seront ensuite traités par l'INSEE afin de comptabiliser les logements ainsi que la population de la commune et ses caractéristiques.

Les contraintes sont les suivantes :

- disponibilité quotidienne y compris le samedi
- large amplitude dans les horaires
- pas de congé pendant toute la durée de la collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires)

Une seule personne est à ce jour intéressée, malgré les annonces passées dans la presse et la publication de recrutement auprès de Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose la rémunération suivante pour les agents recenseurs, à savoir :

- 1 € par feuille de logement,
- 1,40 € par bulletin individuel,
- un forfait déplacement de 30 € à 50 € en fonction du secteur,
- un forfait formation de 50 €
- une prime de fin de collecte fixée à 100 € ou 150 € suivant la qualité du travail

Pour information, la dotation de recensement à percevoir en compensation par la commune sera de 3 365 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à recruter 4 agents recenseurs pour assurer le recensement général sur la commune en 2019 et approuve la proposition d'indemnités comme proposé ci-dessus.

### **4/ Association Foncière de Remembrement**

L'Association Foncière de Remembrement de Goudelin a été créée par Arrêté préfectoral en date du 17 septembre 1984 et son siège se trouve en Mairie de Goudelin.

Le but de toute association foncière est la gestion des biens détenus, principalement des chemins et fossés, définie par leur entretien régulier. Ainsi, tous les propriétaires de terrains issus du remembrement peuvent accéder à leurs parcelles et les exploiter.

Le bureau de l'association est composé pour moitié de membres désignés par le Conseil municipal de la commune siège et, pour autre moitié, de membres nommés par la Chambre de l'Agriculture : tous sont propriétaires de terrains remembrés sur la commune de Goudelin. La nomination du Bureau actuel remonte au 1er septembre 2010, et ce, pour une durée de 6 années.

Composition du Bureau actuel :

Président : Didier Morin

Membres : COLLIN Jean-Yves – CORBEL Michel – LE FAUCHEUR Laurent – MARTIN Marie-Christine – PERROT Didier – PHILIPPOT Pierre – THOMAS Guénaël – VINCENT Pascal

La mise en conformité administrative des associations foncières a nécessité la modification de leur fonctionnement : désormais, elles doivent réunir l'Assemblée générale des propriétaires en session ordinaire, au minimum tous les deux ans, dans le dernier semestre.

Conformément à la demande de la Préfecture en date du 26 novembre 2018, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner 4 propriétaires pour renouveler le bureau de l'AFR.

Lors de la dernière Assemblée Générale de l'AFR le 17 juin 2016, les membres ont décidé de poursuivre l'activité de l'association. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de reconduire les propriétaires suivants dans leur fonction au sein du bureau:

Didier Morin, Maire

Membres : CORBEL Michel – MARTIN Marie-Christine – PERROT David – VINCENT Pascal

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

## 5/ Devis - Syndicat Départemental d'Energie

Une proposition de remise en état des installations d'éclairage public rue de la Fontaine et rue des écoles a été transmise par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22).

Les travaux seraient les suivants :

- Dépose de 11 foyers
- Repose de 3 foyers récents
- Pose de 3 consoles sur poteau béton armé
- Fourniture et pose de 8 lanternes et de 8 coffrets

Selon la délégation en vigueur avec le syndicat départemental, la participation communale serait de 60% du montant de l'opération, soit 3 786 € à la charge de la commune (estimation de 6 310.00 € H.T).

Au vu du programme de Lotissement actuellement en cours rue de la Fontaine Pierre, il est proposé au Conseil Municipal de différer ces travaux de rénovation des installations d'éclairage public.

## 6/ Point sur les travaux en cours

- L'état du terrain des sports s'améliore progressivement mais une partie du terrain reste peu vigoureuse (marquage des drains). Un complément d'engrais vient d'être apporté. Le premier traçage sera effectué début Janvier. Il est proposé de voir auprès de la mairie de Plouha pour prolonger la convention de mise à disposition de leur terrain jusqu'à la fin de saison.
- L'inauguration de la rue de Kerallec sera à prévoir au printemps 2019.
- Une réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du lotissement communal s'est déroulée le 11 décembre 2018. La prochaine réunion est fixée au 31 janvier 2019 à 9h et portera sur la présentation du diagnostic du site, des enjeux d'aménagement et des scénarios envisagés.
- L'appui du pôle « bâtiment » de l'ADAC 22 a été sollicité afin de mener une pré-étude dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement scolaire sur Goudelin. Un devis devait parvenir en mairie début janvier 2019.

## 7/ Informations communautaires

- Les vœux communautaires se dérouleront le 8 janvier 2019 à Plerneuf.
- M. CORBEL informe qu'une étude des modes de gestion et de l'harmonisation tarifaire des compétences eau potable et assainissement est en cours à Leff Armor Communauté.
- Le Contrat Enfance Jeunesse a été signé par Mme LE GARFF-TRUHAUD le 12 décembre 2018 en mairie.

## 8/ Informations diverses

- Vœux du maire à la salle des fêtes le dimanche 13 janvier 2019 à 11h.
- Chaudière de l'école publique: la panne semble être identifiée.
- Travaux de désamiantage de la Fontaine Pierre : 2 devis ont été reçus et un 3<sup>ème</sup> est en attente.
- Signature du compromis pour la vente de l'ancienne poste le 27 décembre 2018.
- Terrain appartenant à la SCI Kermorin (projet école) : signature de l'acte de vente prévue le 31 décembre 2018.
- Four de la salle des fêtes : livré mais installé début janvier 2019.
- Bulletin municipal à distribuer par les élus disponibles la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier.
- En complément du livre édité sur les soldats de Goudelin (en vente à la médiathèque et à la mairie au prix de 7 €), le groupe Histoire et Patrimoine proposera une conférence vraisemblablement en février 2019 à la salle des fêtes.
- La recherche de médecins se poursuit.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 28 janvier 2019 à 19h et clôt la séance.

La secrétaire de séance  
Marie-Catherine LE BONHOMME